

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE de Val-de-Sos

**3 Grande Rue
Videssos
09220 Val-de-Sos**

Compte rendu de la réunion du CM du 12 avril 2019

Mesdames et messieurs Bernadette ARCHIAPATI, Natalène AUBIN, Patrick BERLUREAU, Georges BERTRAND, Serge BONJEAN, Marguerite BORDES-NAYROU, Bernard CAVAILLÉ, Jean-Claude CHALIFOUR, Marie-José DANDINE, Germain DELPY, Dominique DUPUI, Mylène GUITART, Jean-Michel HUET, Dominique LANNES, Marie-Jeanne LERY-MARFAING, Jean MAGALHAES, Bernard MERCIER, Natale PITTONI, Jean-Pierre RAUZY, Aline ROMEU,

ABSENTS représentés : Monique DREUX procuration à Bernadette ARCHIAPATI ; Christelle PECH procuration à Mylène GUITART ; Michel MORA procuration à Dominique LANNES, M. Emile LALLA procuration à Natale PITTONI, Guy SOULIE procuration à Bernard MERCIER, Claude TERON procuration à Patrick BERLUREAU

ABSENTS EXCUSES : Mme Nathalie DATCHARY, MM. Akim BOUFAID, Louis BOUNIN, Alix BRENAC, Christian FRANQUET, Didier PEYROU, Philippe PUJOL, Christian TERON

16h30 ouverture réunion. Président : Jean MAGALHAES, secrétaire : Marie-José DANDINE.

Minute de silence en hommage à M Auguste PAYCHENQ, maire de Carcanières membre du conseil communautaire de la CCHA.

Appel nominatif

Le Maire demande la modification de l'ordre du jour par l'ajout de plusieurs délibérations :

- Imputation des dépenses au compte 6232,
- Indemnisation pour le gardiennage des églises de Suc et Sentenac,
- Vote des subventions aux associations.

Aucune observation, la demande de modification est approuvée à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2019

Aucune observation, le compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire rappelle les observations formulées par la Préfecture suite à la démission de Georges DHERS de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, au 1^{er} avril.

Il précise les modifications à apporter sur certaines délibérations concernant cette démission. En 1^{er} lieu celle de réduire le nombre d'adjoint à 7.

1) Délibération 2019 059 Démission d'un élu - Reduction nombre adjoints

Madame la Préfète ayant acté le 22 mars la démission de Georges DHERS au 1^{er} avril 2019, le Maire propose que le nombre d'adjoints soit désormais de 7.
Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

2) Délibération 2019 060 Tableau du conseil municipal

Annexe à la délibération 2019 060 : Tableau du Conseil Municipal

Maire :

M. Jean MAGALHAES (maire délégué de Vicdessos)

Adjoints :

MME. Marie José DANDINE

M. Louis BOUNIN

M. Jean-Pierre RAUZY

M. Bernard CAVAILLÉ

MME. Monique DREUX

MME Dominique LANNES

MME Mylène GUITART

Conseillers municipaux :

MME Christelle PECH

M. Natale PITONI

M. Didier PEYROU

MME Bernadette ARCHIAPATI

M. Christian TERON

M. Serge BONJEAN

M. Michel MORA

M. Claude TERON (maire délégué Goulier)

MME Dominique DUPUI

M. Emile LALLA

M. Philippe PUJOL

M. Akim BOUFAID

M. Patrick BERLUREAU (maire délégué Sem)

M. Christian FRANQUET

MME Aline ROMEU (maire déléguée Suc et Sentenac)

MME Marie Jeanne LÉRY-MARFAING

M. Germain DELPY

MME Marguerite BORDES-NAYROU

MME Natalène AUBIN

MME Nathalie DATCHARY

M. Bernard MERCIER

M. Guy SOULIE

M. Georges BERTRAND

M. Alix BRENAC

M. Jean-Michel HUET

M. Jean-Claude CHALIFOUR

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal

3) Délibération 2019 061 Indemnités des élus

Tableau récapitulatif des indemnités des élus (061a)

Annexe à la délibération 2019- 061

Population entre 500 et 1000 habitants pour Val-de-Sos ; moins de 500 pour les mairies déléguées de Goulier, Sem et Suc et Sentenac

Indice de référence : indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique

Fonction	Nom prénom	Taux légal	Taux VOTE
Maire	Jean MAGALHAES	31%	11,4 %
Maire délégué	Patrick BERLUREAU	17 %	11,4 %
Maire déléguée	Aline ROMEU	17 %	11,4 %
Maire délégué	Claude TERON	17 %	11,4 %
Adjointe	Marie-José DANDINE	8,25%	6,51 %
Adjoint	Louis BOUNIN	8,25%	6,51 %
Adjoint	Jean-Pierre RAUZY	8,25%	6,51 %
Adjoint	Bernard CAVAILLE	8,25%	6,51 %
Adjointe	Monique DREUX	8,25%	6,51 %
Adjointe	Dominique LANNES	8,25%	6,51 %
Adjointe	Mylène GUITART	8,25%	6,51 %
Conseiller délégué	Germain DELPY	6 % *	4,4 %
Conseiller délégué	Emile LALLA	6 % *	4,4 %
Conseiller délégué	Bernard MERCIER	6 % *	4,4 %
Conseiller délégué	Natale PITTONI	6 % *	4,4 %

*A condition de rentrer dans l'enveloppe budgétaire

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal

4) Délibération 2019 062 Vote du compte de gestion 2018 Régie Camping

Après présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et de toutes les pièces annexes s'y rattachant, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal

5) Délibération 2019 063 Vote du CA 2018 Régie Camping

Le Maire présente les écritures comptables de la Régie Camping de l'exercice 2018 :

Fonctionnement	
Recettes	48462.22 €
Dépenses	39181.32 €
Soit un excédent de fonctionnement de	9280.90 €
Résultat antérieur reporté 2018	58342.57 €
Résultat de clôture	67623.47 €

Investissement	
Recettes	13983.00 €
Dépenses	0.00 €

Soit un excédent d'investissement de	13983 €
Résultat antérieur reporté 2018	22195.80 €
Résultat de clôture	36178.80 €

Excédent global de clôture	103 802.27 €
-----------------------------------	---------------------

Monsieur Jean MAGALHAES, Maire, a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame DANDINE Marie-José pour le vote du compte administratif.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

6) Délibération 2019 064 Affectation du résultat de fonctionnement 2018 – Régie Camping

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le Maire propose d'affecter sur le budget 2019, le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2018 de **67 623.47 €** de la manière suivante :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	58 342.57 €
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	9 280.90 €
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2018	67 623.47 €
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde Disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002)	67 623.47 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	
Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

7) Délibération 2019 065 Vote du BP Régie Camping

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2019 de la Régie Camping chapitre par chapitre et en détails article par article.

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 108 805.47 €
- Recettes : 108 805.47 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 82 281.80 €
- Recettes : 82 281.80 €

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

8) Délibération 2019 066 Vote du Compte de gestion Régie Electrique

Après présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et de toutes les pièces annexes s'y rattachant, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

9) Délibération 2019 067 Vote du Compte Administratif Régie Electrique

Le Maire présente les écritures comptables de la Régie Electrique de l'exercice 2018 :

Fonctionnement	
Recettes	427259.52 €
Dépenses	364184.90 €
Soit un excédent de fonctionnement de	63074.62 €
Résultat antérieur reporté 2018	249590.11 €
Résultat de clôture	312664.73 €

Investissement	
Recettes	51360.85 €
Dépenses	32161.96 €
Soit un excédent d'investissement de	19198.89 €
Résultat antérieur reporté 2018	9593.02 €
Résultat de clôture	28791.91 €

Excédent global de clôture	341 456.64 €
-----------------------------------	---------------------

Monsieur Jean MAGALHAES, Maire, a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Marie José DANDINE pour le vote du compte administratif.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

10) Délibération 2019 068 Affectation du résultat de fonctionnement 2018 Régie Electrique

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le Maire propose d'affecter sur le budget 2019, le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2018 de **312 664.73 €** de la manière suivante :

POUR MEMOIRE

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	253 684.85 €
Virement à la section d'investissement	4 094.74 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	63 074.62 €
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2018	312 664.73 €
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde Disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002)	312 664.73 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	
Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

11) Délibération 2019 069 Vote du BP Régie Electrique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2019 de la Régie Electrique chapitre par chapitre et en détail article par article.

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 683 164.73 €
- Recettes : 683 164.73 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 164 725.91 €
- Recettes : 164 725.91 €

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

12) Délibération 2019 070 Vote du compte de gestion de la Commune déléguée de GOULIER

Après présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et de toutes les pièces annexes s'y rattachant, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

13) Délibération 2019 071 Vote du CA de la Commune déléguée de GOULIER

Monsieur Jean MAGALHAES, représentant le Maire délégué de Goulier, présente les écritures comptables de la commune déléguée de l'exercice 2018 :

Fonctionnement	
Recettes	152100.40 €
Dépenses	142487.22 €
Soit un excédent de fonctionnement de	9613.18 €
Résultat antérieur reporté	14545.99 €
Résultat de clôture	24159.17 €

Investissement	
Recettes	66281.35 €
Dépenses	24790.58 €
Soit un excédent d'investissement de	41490.77 €
Résultat antérieur reporté	- 18685.16 €
Résultat de clôture	22805.61 €

Excédent global de clôture	46 964.78 €
-----------------------------------	--------------------

M. Jean MAGALHAES, Maire a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame Marie-José DANDINE qui met au vote le compte administratif.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

14) Délibération 2019 072 Vote du compte de gestion de la Commune déléguée de SEM

Après présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et de toutes les pièces annexes s'y rattachant, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

15) Délibération 2019 073 Vote du CA de la Commune déléguée de SEM

Monsieur Patrick BERLUREAU Maire délégué présente les écritures comptables de la commune de l'exercice 2018 :

Fonctionnement	
Recettes	89461.78 €
Dépenses	69647.62 €
Soit un excédent de fonctionnement de	19814.16 €
Résultat antérieur reporté	4294.32 €
Résultat de clôture	24108.48 €

Investissement	
Recettes	22916.88 €
Dépenses	28330.98 €
Soit un déficit d'investissement de	5414.10 €
Résultat antérieur reporté	1393.71 €
Résultat de clôture	- 4020.39 €

Excédent global de clôture	20 088.09 €
-----------------------------------	--------------------

Monsieur Patrick BERLUREAU, Maire, a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Jean MAGALHAES pour le vote du compte administratif.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

16) Délibération 2019 074 Vote du compte de gestion de la Commune déléguée de Suc et Sentenac

Après présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et de toutes les pièces annexes s'y rattachant, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

17) Délibération 2019 075 Vote du CA de la Commune déléguée de Suc et Sentenac

Madame la Maire présente les écritures comptables de la commune déléguée de l'exercice 2018 :

Fonctionnement	
Recettes	184350.11 €
Dépenses	134786.20 €
Soit un excédent de fonctionnement de	49563.91 €
Résultat antérieur reporté	184281.69 €
Résultat de clôture	233845.60 €

Investissement	
Recettes	54459.40 €
Dépenses	36938.67 €
Soit un excédent d'investissement de	17520.83 €
Résultat antérieur reporté	130827.45 €

Restes à réaliser Dépenses	80492.55 €
Restes à réaliser Recettes	34828.00 €
Résultat de clôture	102683.73 €

Excédent global de clôture	336 529.33 €
-----------------------------------	---------------------

Madame Aline ROMEU, Maire déléguée, a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Jean MAGALHAES pour le vote du compte administratif.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

18) Délibération 2019 076 Vote du compte de gestion de la Commune déléguée de Vicdessos

Après présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et de toutes les pièces annexes s'y rattachant, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

19) Délibération 2019 077 Vote du CA de la Commune déléguée de Vicdessos

Le Maire présente les écritures comptables de la commune de l'exercice 2018 :

Fonctionnement	
Recettes	674419.37€
Dépenses	570707.98 €
Soit un excédent de fonctionnement de	103711.39 €
Résultat antérieur reporté	300 061.99 €
Résultat de clôture	403773.38 €

Investissement	
Recettes	585560.00 €
Dépenses	355303.16 €
Soit un excédent d'investissement de	230256.84 €
Résultat antérieur reporté	- 295249.04€
Résultat de clôture	- 64992.20 €

Excédent global de clôture	338 781.18 €
-----------------------------------	---------------------

Mr MAGALHAES Jean, Maire, a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame Marie-José DANDINE pour le vote du compte administratif.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

20) Délibération 2019 078 Affectation des résultats de fonctionnement 2018

Vu les comptes administratifs des 4 communes réunies au sein de la commune nouvelle de Val-de-Sos, précédemment adoptés,

Vu les résultats de clôture :

Communes	Fonctionnement	Investissement
GOULIER	24159.17 €	22805.61 €
SEM	24108.48 €	- 4020.39 €
SUC ET SENTENAC	233845.60 €	148348.28 €
VICDESSOS	403773.38 €	- 64992.20 €
Restes à réaliser 2018 Suc D		- 80492.55 €
Restes à réaliser 2018 Suc R		34828 €
Soit un total de	685886.63 €	56476.75 €

Le Maire propose d'affecter sur le budget 2019, le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2018 de **685 886.63 €** de la manière suivante :

A) EXCEDENT AU 31/12/2018	685 886.63
€	
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	182 702.64
€	
Solde Disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002)	503 183.99
€	
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	
Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

21) Délibération 2019 079 Vote du BP de la Commune de Val-de-Sos

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2019 de la Commune chapitre par chapitre et en détail, article par article.

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 528 253.99 €
- Recettes : 1 528 253.99 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 208 823.94 €
- Recettes : 1 208 823.94 €

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

22) Délibération 2019 080 Vote des subventions aux associations

Le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subvention reçues et propose de délibérer pour la somme qui sera versée pour chacune d'entre elles :

Noms Associations	Montant
Article 6574	
ACCA Goulier	80,00
ACCA Sem	375,00
ACCA Vicdessos	210,00
AICA	210,00
Amicale St Jean Baptiste	600,00
Amis de Goulier	220,00
Amis de la résidence Sauzeil	500,00
Anciens combattants	100,00
ASHV	210,00
Ass. Sportive collège	300,00
Ass. Lieut. Louveterie	100,00
Bibliothèque Goulier	180,00
Comité des Fêtes Goulier	600,00
Comité des fêtes Vicdessos	8 000,00
Love Blues in Sem	1 600,00
NEVE	195,00
Rancié - il était une mine	125,00
Sem En Mouvement	1 500,00
Amicale Pompiers	1 035,00
Amitiés de Vicdessos	1 250,00
Anciens Péchiney	300,00
Ass. Sclérose en plaques	100,00
Boule Lyonnaise	100,00
Cap Montcalm	2 880,00
Club du Montcalm	710,00
Croix Rouge	150,00
Déjos l'Endron	1 650,00
Ecole foot Hte Ariège	300,00
FCPE	1 200,00
FNACA	300,00

Foyer Culturel	1 000,00
Judo Club Montcalm	200,00
La Truite du Montcalm	340,00
Montcalm Basket Avalanches	200,00
Pétanque du Montcalm	460,00
Prévention routière	100,00
Resto du cœur 09	100,00
Ricordate	500,00
ski club	950,00
Tennis club	200,00
Article 6573	
FUH - CAF	2 755,00

Madame Marguerite BORDES-NAYROU, vice-présidente Cap Montcalm, quitte la salle et ne prend pas part au vote

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

Départ de Mme Marie José DANDINE qui donne procuration à Mme Marie-Jeanne LERY-MARFAING

M. Jean-Pierre RAUZY assume la fonction de secrétaire

23) Délibération 2019 081 Adhésion à l'ANEM

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la création de la Commune Nouvelle de Val-de-Sos au 1^{er} janvier 2019, il est nécessaire de délibérer pour ce qui concerne l'adhésion à l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne).

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

24) Délibération 2019 082 Adhésion à l'association Déjos l'Endron

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la création de la Commune Nouvelle de Val-de-Sos au 1^{er} janvier 2019, il est nécessaire de délibérer concernant l'adhésion à l'association Déjos l'Endron.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

25) Délibération 2019 083 Tarif de mise à disposition du personnel à l'AFP

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition du personnel communal auprès de l'Association Foncière Pastorale du Rancié sise sur la commune déléguée de SEM.

Il précise que suite à la création de la Commune Nouvelle de Val-de-Sos au 1^{er} janvier 2019, il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et l'AFP afin que ces services, ainsi que l'avance de fournitures administratives, soient chiffrés. Il propose pour ces prestations, le tarif de 19 € de l'heure.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

26) Délibération 2019 084 Imputation des dépenses comptes 6232

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de produire une délibération de principe autorisant l'engagement des dépenses à inscrire aux comptes 6232,
Il est proposé d'arrêter la liste suivante COMPTE 6232 (Fêtes et cérémonies) :

- Dépenses liées à l'organisation des fêtes et cérémonies officielles commémoratives, des inaugurations et des fêtes nationales et locales,
- Dépenses liées aux cérémonies de mariage, ou autre cérémonies d'Etat Civil, liées à la citoyenneté, à la vie civile et sociale de la commune,
- Dépenses liées aux fêtes de fin d'année, à l'organisation de réceptions annuelles (vœux à la population...),
- Dépenses liées aux diverses fêtes et cérémonies d'animation de la vie locale et touristique, aux manifestations culturelles, sportives et éducatives,
- Dépenses liées à la venue de personnalités,
- Frais d'annonce et de publicité liés aux manifestations ;

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

27) Délibération 2019 085 Opposition au transfert automatique à compter du 1^{er} janvier 2020 des compétences « eau et assainissement des eaux usées » à la Communauté de communes de la Haute Ariège

Le Maire expose le contexte législatif relatif au transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux Communautés de communes. Ce transfert au 1^{er} janvier 2020 peut être reporté au 1^{er} janvier 2026.

Le Maire propose de s'opposer à ce transfert au 1^{er} janvier 2020, compte-tenu qu'à la date de publication de la loi n°2018-702 du 3 août 2018, la commune de Val-de-Sos n'avait pas transféré ses compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » à la Communauté de communes de la Haute Ariège (CCHA) dont elle est membre, que la CCHA n'est pas compétente en la matière, et qu'à ce jour, rien ne justifie ces transferts de compétence.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

28) Délibération 2019 086 Indemnisation Gardiennage des églises de Suc et Sentenac

Le Maire fait part au conseil municipal que les églises des villages de Suc et Sentenac, font l'objet d'un entretien de la part de personnes bénévoles. Au-delà de celui-ci, le gardiennage, avec des obligations d'ouverture et de fermeture, de surveillance, a fait l'objet d'une délibération spécifique qui nomme la personne responsable de celui-ci et fixe son indemnisation.

Cette responsabilité intègre aussi la surveillance du cimetière de Suc dont l'entrée est commune avec l'Eglise.

Au regard des circulaires (NOR/INT/A/87/00006C du 08/01/1987 et NOR/IOC/D/11/21246C du 29/07/2011 juillet), et du courrier de madame la Préfète du 14/03/2019 précisant le montant maximum de l'indemnité fixé à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune, le Maire propose d'allouer une indemnité annuelle de 300€ à Madame Huguette DELPY pour le gardiennage de l'Eglise de Suc ainsi que de celle de Sentenac.

Cette personne est donc responsable des Eglises ainsi que de ce qui se trouve à l'intérieur, et avertira le Maire de Val-de-Sos ou la maire déléguée de Suc et Sentenac, de tout problème qu'elle a pu rencontrer.

Les indemnités seront prélevées Chap. 011 Art 6282.

M. German DELPY quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

29) Délibération 2019 087 Marché public - Désenfumage des circulations du Centre Permanent de Suc et Sentenac

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux de désenfumage du Centre Permanent de la Commune déléguée de Suc et la délibération n°2018/0031 du 12/11/2018.

Il informe le conseil municipal :

- qu'une erreur matérielle a été commise sur le montant HT du lot n°2 – Entreprise Miroiterie ORIEGE – le montant réel étant de quatorze mille vingt-neuf euros soixante-dix-huit centimes.
- qu'il est nécessaire d'effectuer une régularisation concernant le délai d'exécution des travaux, celui-ci étant prolongé de trois mois à compter du 19 février 2019.
- des travaux supplémentaires seront réalisés,
- * lot n° 1 SJ CUMINETTI – Avenant n° 1 pour un montant de quatre mille cent euros HT
- * lot n°2 Miroiterie ORIEGE – Avenant n°1 pour un montant de deux cent dix euros HT.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

Questions diverses

- Courrier des héritiers de Mme Yves RIVIERE proposant de vendre à la commune les biens de la succession. Le Conseil Municipal charge le Maire de faire une proposition concernant les parcelles non bâties.
- Mail de relance de M. MORREL et Mme GILLES pour concrétiser l'achat de la parcelle A n°2072 située à Arconac, approuvée par délibération du 21.06.2018 du CM municipal de VICDESSOS.
- Dans le cadre de l'extension des locaux de l'Office de Tourisme et suite aux échanges entre M. FAKHOURY et la commune, concernant sa proposition de vente de la parcelle cadastrée section A n° 2268 à Vicdessos, celui-ci a répondu défavorablement à la proposition de la commune. Le Conseil Municipal charge le Maire de poursuivre la démarche entreprise et le cas échéant d'engager une déclaration d'utilité publique pour une bande de 5 mètres de large à prendre sur cette parcelle.
- CR réunions des différentes instances communales (bureau, commissions travaux, embellissement, camping et régie électrique),
- CR de la réunion avec le PNR pour le plan paysage,
- CR du CA SMECTOM.

Prochaines dates réunions :

- mardi 16 avril 12h dernier délai pour réception des candidatures pour appel d'offres parking de la halle,
- mardi 16 avril 17h30 commission enfance/jeunesse
- mercredi 17 avril CR mandat CCHA par le président à 18 h salle des fêtes de Vicdessos
- mercredi 17 avril rencontre OT pour position borne infos et projet aménagement locaux (agrandissement ancien OT entrée village)
- vendredi 19 avril bureau CM

- vendredi 24 mai comité de pilotage projet commun développement accueil touristique Auzat/Val-de-Sos
- dimanche 26 mai élections européennes
- mardi 18 juin prochain conseil CCHA

Conseil municipal :

- 24 mai à 18h,
- 28 juin à 18h.

Séance levée à 20h

La secrétaire,

Le Maire,

Marie-José DANDINE

Jean MAGALHAES